



Le pouvoir des dons planifiés

Prévoir aujourd'hui, transformer demain

Pourquoi planifier un don ?

Un don planifié, c'est un geste réfléchi aujourd'hui pour transformer demain.

Il vous permet de soutenir la santé mentale des jeunes tout en intégrant votre générosité à votre planification financière ou successorale.

Pourquoi la Fondation Jeunes en Tête ?

Parce que votre héritage peut **changer des vies**.

Votre don permettra à des milliers d'ados d'avoir accès à des ressources gratuites, validées par des experts, pour mieux comprendre et surmonter leurs défis émotionnels.

Témoignages de donateurs

« Je donne parce que j'ai à cœur la santé mentale des jeunes, et la Fondation Jeunes en Tête les rejoint là où ils sont : à l'école. Je donne en actions parce que ça permet d'être généreux tout en évitant des coûts; bref, je joue malinement à qui-perd gagne... »

M. Robert Giroux

« ...et est-ce que la souffrance des jeunes disparaîtra quand je ne serai plus là?
J'ai trouvé que le don testamentaire pourra me permettre d'agir malgré tout. C'est ainsi que je pourrai continuer d'aider. Question de solidarité avec nos jeunes. »

M. Clément Hamel

Tout le monde peut faire un don planifié

Le don planifié n'est pas réservé aux grandes fortunes.

Même **1 % de votre succession** peut avoir un impact immense, tout en assurant la sécurité financière de vos proches.

Les formes de dons planifiés

Le legs testamentaire

- **Llegs universel** : vous léguer la totalité de vos biens, ou vous les partagez entre vos proches et la Fondation.
- **Llegs particulier** : vous léguer un montant fixe ou un bien précis (ex. : un compte, une œuvre d'art, un terrain).
- **Llegs résiduaire** : vous donnez tout ou une partie de ce qu'il reste dans votre succession après les autres legs.

Un simple ajout à votre testament peut faire une grande différence, sans priver vos héritiers.

Les régimes enregistrés (REER, FERR, CELI)

Vous pouvez désigner la Fondation Jeunes en Tête comme **bénéficiaire direct** de vos fonds enregistrés.

Ce geste réduit l'impôt que votre succession devra payer sur ces actifs.

L'assurance-vie

Vous pouvez transférer une police existante ou désigner la Fondation comme **bénéficiaire total ou partiel**.

Les primes ou le capital assuré donnent droit à d'importants crédits d'impôt, tout en laissant un héritage durable.

Le don en actions

Donner des **titres cotés en bourse** permet d'éviter l'imposition sur les **gains en capital** et d'obtenir un **crédit d'impôt équivalent à la juste valeur marchande**.

Un mouvement de générosité en croissance

Le don planifié connaît un essor important au Québec et au Canada.

Le nombre de testaments incluant un don de bienfaisance a **doublé ces 5 dernières années**, et la pandémie a accentué cette tendance : **40 % de testaments rédigés ou mis à jour dès 2020** (Radio-Canada, 2021).

Même les jeunes générations s'y intéressent : **12 % des 18-37 ans** ont déjà désigné un organisme de bienfaisance comme bénéficiaire de leur testament ou de leurs fonds enregistrés, deux fois plus que les baby-boomers.

Comment procéder ?

Vous avez choisi de soutenir la Fondation Jeunes en Tête, voici comment concrétiser votre projet :

- 1 **Discutez de votre intention** avec votre notaire, votre planificateur financier ou votre conseiller en assurance.
- 2 **Choisissez la forme de don** qui correspond à votre situation (testament, assurance-vie, REER, actions, etc.).
- 3 **Contactez la Fondation Jeunes en Tête** pour un accompagnement personnalisé.

Parce qu'aucun jeune ne devrait traverser sa détresse seul.

Devenez un bâtisseur de résilience.

Laissez une trace qui transforme.

Ils nous accompagnent

- **André Harbec**, Planificateur financier – IG Gestion privée de patrimoine
- **Me Esther Rhéaume**, Notaire
- **Chantal Thomas**, Directrice principale – Philantra, Banque Nationale Trust
- **Richard Pelletier**, Conseiller et donateur d'assurance-vie
- **Isabel Richer**, Conseillère en assurance – iA

La Fondation Jeunes en Tête est fière partenaire de la campagne **Volonté de faire**, menée par la Fondation de l'ACPDP, qui encourage les Canadiens à inclure un don de bienfaisance dans leur testament.



Découvrez le **calculateur Volonté de Faire**, pour visualiser facilement l'impact potentiel de votre don: <https://www.volontedefaire.ca/calculateur-de-legs/>

Contactez-nous

Andrée Faucher

Responsable des dons majeurs individuels et des dons planifiés

afaucher@fondationjeunesentete.org

(514) 529-9877 | (514) 596-0406



[Fondation Jeunes en Tête](#)



[@jeunesentete](#)



[Fondation Jeunes en Tête](#)

fondationjeunesentete.org

SOUTENEZ NOTRE ACTION EN FAISANT UN DON